

★ PROCÈS – VERBAL ★
de la séance du Conseil d'Administration du
05 juillet 2021

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p>Membres présents ou excusés (voir feuille d'émargement en annexe) :</p> <p>Membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. JEULIN – Principal du collège ✓- Mme JUNQUA – Adjoint-gestionnaire ✓- Mme LAGIER – Conseillère principale d'éducation (excusée) <p>Représentants du Conseil départemental :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme DENIZOT – Conseillère départementale (excusée)- M. CAMMAL – Conseiller départemental (excusé) <p>Représentant de la Mairie de Châtillon-sur-Loire</p> <ul style="list-style-type: none">- M. RAT – Maire de Châtillon-sur-Loire (excusé) <p>Personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. BONNEFONT ✓- M. GÉRAUD ✓ <p>Représentant de la communauté de communes (à titre consultatif) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme DESCHAMPS ✓ <p>Représentants des personnels enseignants et d'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme MORIZET ✓- Mme CHÉRIOUX ✓- Mme MAHÉ (excusée)- M. DELANZY ✓- Mme RAYMOND ✓- M. AUFFRET (excusé) <p>Représentante des personnels ASSTOS :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme NICOLET (excusée)- Mme MIERMONT ✓ <p>Représentantes des parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. CHEVALLIER ✓- Mme LE GOFF ✓- Mme ROBLIN ✓- Mme RAT ✓- Mme PIBALEAU ✓- Mme HAUTIN ✓ <p>Représentants des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mlle BARBARANT- Mlle LE GOFF ✓ <p>Le quorum étant atteint avec la présence de 16 membres, Monsieur le Principal ouvre la séance du conseil d'administration à 18 heures 05.</p> <p>Madame JUNQUA, assure le secrétariat de séance.</p>	



1. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Principal propose d'ajouter le point « II. 3 : Principe de semestrialisation pour l'année scolaire 2021-2022 » et soumet au vote l'approbation de l'ordre du jour ainsi modifié aux membres du Conseil d'Administration :

Votants : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 16

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 27 avril 2021

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 avril 2021 :

Votants : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 16



II – CARTE SCOLAIRE, VIE SCOLAIRE ET SCOLARITÉ DES ÉLÈVES	Réservé à Monsieur le Directeur académique									
<p>1. Bilan pédagogique de l'année scolaire 2020-2021</p> <p>Monsieur le Principal fait un rapide bilan de l'année scolaire passée, maquée par les contraintes du protocole sanitaire qui ont rendu impossibles un grand nombre d'actions programmées en début d'année.</p> <p>Point sur l'orientation :</p> <p>Affectés au 1^{er} tour : 91% des élèves (63/69)</p> <ul style="list-style-type: none">- sur 1^{er} vœu : 52/63 (82,5% des élèves affectés)- sur 2^e vœu : 8/63- sur 3^e vœu : 3/63 <p>Sur les 6 non-affectés :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 élève 1^{er} sur liste complémentaire (2PRO)- 1 élève 3^e sur liste complémentaire (CAP en LP)- les autres sont loin (minimum 9^e ...) <p>Orientation :</p> <table border="0"><tr><td>- vers la 2GT :</td><td>34</td><td>(54%)</td></tr><tr><td>- vers la 2PRO :</td><td>25</td><td>(40%)</td></tr><tr><td>- vers les CAP (dont 2 en LP) :</td><td>4</td><td>(6%)</td></tr></table> <p>2. Structure pédagogique (modification)</p> <p>Les différentes négociations engagées avec la DSDEN jusqu'à la fin de la semaine dernière n'ont pas permis d'empêcher la suppression de la 4^e sixième initialement prévue. Moins d'heures postes ont été retirées par rapport à ce qui était initialement demandé, quelques HSA, indispensables pour les dédoublements ou adaptations pédagogiques en 6^e, ont pu être obtenues en retour.</p> <p>Structure définitive :</p> <ul style="list-style-type: none">- 3 x 6^e (effectifs prévus : 84 élèves – 28 élèves / classe)- 3 x 5^e (effectifs prévus : 82 élèves – 27,3 élèves / classe)- 3 x 4^e (effectifs prévus : 79 élèves – 26,3 élèves / classe)- 3 x 3^e (effectifs prévus : 69 élèves – 23 élèves / classe) <p>3. Principe de semestrialisation pour l'année scolaire 2021-2022</p> <p>Monsieur le Principal présente le principe de la semestrialisation de l'année scolaire, et en précise les grandes lignes de fonctionnement.</p> <p>Les enseignants présents ont exprimé un avis assez favorable, mais la décision sera actée lors du prochain Conseil d'administration extraordinaire (prévu début septembre).</p> <p>Mme DESCHAMPS demande si cette semestrialisation aura un impact sur le nombre d'évaluations, Mme MORIZET, représentante des enseignants, dont l'enfant est scolarisé dans un établissement qui a opté pour cette organisation depuis quelques années, indique qu'elle n'a vu aucune différence sur ce sujet.</p> <p>Monsieur le Principal précise que cette transformation s'accompagnerait nécessairement d'un conseil de professeurs mi-octobre, afin de détecter de façon plus précoce les dysfonctionnements de certains élèves, contacter les familles et prendre des mesures plus rapidement que lorsque les problèmes sont révélés début décembre.</p>	- vers la 2GT :	34	(54%)	- vers la 2PRO :	25	(40%)	- vers les CAP (dont 2 en LP) :	4	(6%)	
- vers la 2GT :	34	(54%)								
- vers la 2PRO :	25	(40%)								
- vers les CAP (dont 2 en LP) :	4	(6%)								



Il propose donc que les membres du conseil d'administration se prononcent sur le principe de son expérimentation à la rentrée 2021-2022.

Votants : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 16

III – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	Réservé à Monsieur le Directeur académique
<p>1. Décision budgétaires modificatives (pour information)</p> <p>Madame JUNQUA présente aux membres du Conseil d'administration les différentes DBM pour information.</p> <p>2. Sorties d'inventaire</p> <p>Madame JUNQUA présente aux membres du Conseil d'administration la liste des matériels obsolètes, non-réparables, ou ne répondant plus aux normes de sécurité actuelles (et datant généralement de l'ancien collège) qu'il convient de sortir d'inventaire pour permettre leur destruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyeur haute pression (1995) - Tondeuse (2002) - Cutter R120 (1990) - Scie ruban (1987) - Étuves universelles (1997) - Caméscope JVC (2008) - Plieuse (2002) - Perceuse-fraiseuse + étau (1991) - Entraîneur LUREM (1985) - Plaque de pâtisserie (2003) - Machine combinée à bois (1984) - Groupe d'aspiration (1986) <p>Monsieur le Principal soumet cette liste au vote des membres :</p> <p>Votants : 16 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 16</p> <p>3. Admissions en non-valeur</p> <p>Madame JUNQUA présente aux membres du Conseil d'administration le montant des admissions en non-valeur qui doivent être réalisée : 769,30 €.</p> <p>L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : recours amiable, lettres de rappel, poursuites par voie d'huissier de justice, au vu d'un procès-verbal de carence de l'huissier.</p> <p>L'admission en non-valeur d'une créance – contrairement à la remise gracieuse – a pour résultat d'apurer les prises en charge, elle ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement devant être repris si le débiteur revient « à meilleure fortune ».</p> <p>Il s'agit ici de créances de demi-pension (certaines datant de 2017), imputables à 4 familles, et qui n'ont pas pu être recouvrées.</p> <p>Madame JUNQUA précise que depuis cette année, le collège avait décidé d'utiliser plus largement les fonds sociaux (très peu sollicités depuis quelques années, d'où leur volume important, et la décision du rectorat de ne pas les abonder cette année), afin de limiter au maximum ce type de situation : le collège devant payer doublement par les frais d'huissier et l'imputation des créances sur le budget de l'établissement (dans l'attente d'un éventuel recouvrement). Dans la mesure où l'une des familles a encore un enfant scolarisé au collège, elle suggère de demander aux parents que l'enfant devienne externe l'année prochaine, avec la possibilité, bien évidemment, de manger « au ticket ».</p>	



Les représentants des parents d'élèves relèvent qu'il serait inacceptable néanmoins que l'enfant soit privé de repas du seul fait du non-paiement par la famille, surtout si ses capacités financières sont limitées.

Monsieur le Principal soumet l'admission en non-valeur d'un montant de 769,30 € au vote des membres :

Votants : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 16

4. Concessions de logement

Madame JUNQUA présente le tableau (inchangé depuis la rentrée 2020) des concessions de logement au terme de la « nécessité absolue de service » (NAS).

Monsieur le Principal soumet cette répartition au vote des membres :

Votants : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 16

5. Contrat annuel de maintenance des chaudières des logements de fonction

Madame JUNQUA présente les contrats avec la société « THION Jérôme » pour la maintenance annuelle des chaudières des logements de fonction.

Monsieur le Principal soumet la signature de ces contrats au vote des membres :

Votants : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 16

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 19h20.

Le Président du Conseil d'Administration


Monsieur JEULIN

Le secrétaire de séance


Madame JUNQUA

CONSEIL D'ADMINISTRATION – FEUILLE D'ÉMARGEMENT

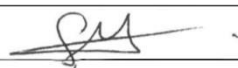
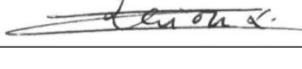
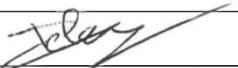

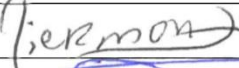
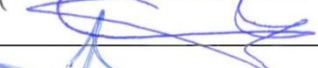



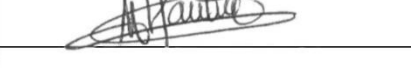

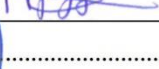

Séance du : 05 juillet 2021.....

Effectif réel du Conseil d'administration : 24 membres

Année scolaire : 2020-2021

Quorum : 13

MEMBRES DE DROITS OU DÉSIGNÉS		
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	M. JEULIN Olivier	
ADJOINTE-GESTIONNAIRE	Mme JUNQUA Corinne	
CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION	Mme LAGIER Marie	Excusée
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE RATTACHEMENT	Mme DENIZOT Aude	Excusée
	M. CAMMAL Francis	Excusé
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE	M. RAT Emmanuel	Excusé
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	M. BONNEFONT Bernard	
	M. GÉRAUD Patrice	
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (à titre consultatif)	Mme DESCHAMPS Céline	

MEMBRES ÉLUS				
	TITULAIRES	SUPLÉANTS		
Représentants des personnels enseignants et d'éducation	Mme MORIZET Sophie			
	Mme CHÉRIOUX Elodie			
	Mme MAHÉ Christine			
	M. DELANZY Aurélien			
	Mme CHARPIGNY Ophélie	M ^{me} RAYMOND Claire		
	M. AUFFRET Fabien			
Représentants des personnels ASSTOSS	Mme NICOLET Natacha	excusée.	Excusée	
	Mme MIERMONT Virginie			
Représentants des parents d'élèves	M. CHEVALLIER Jérôme			
	Mme LE GOFF Sabine			
	Mme RICHARD Christelle	Mme ROBLIN Marie-Laure		
	Mme RAT Anne			
	Mme VOIRIN Prescillia	Mme PIBALEAU Gaëlle		
	Mme HAUTIN Mélanie			
Représentants des élèves	Mlle BARBARANT Juliette			
	Mlle LE GOFF Marie-Clothilde			

Nombre de membres du Conseil d'administration présents (ayant droit au vote) 16

